



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecoles nationales superieures de chimie

Question écrite n° 49377

Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les inquietudes des eleves ingenieurs de l'Ecole nationale superieure de chimie de Montpellier. Il semblerait, en effet, qu'une fusion soit envisagee entre cet etablissement et l'Institut des sciences de l'ingenieur de Montpellier (universite Montpellier II). Il lui demande de lui preciser les mesures qui ont ete projetees.

Texte de la réponse

En ce qui concerne un rapprochement de l'Ecole nationale superieure de chimie et de l'Institut des sciences de l'ingenieur de l'universite de Montpellier-II, il n'entre pas dans les intentions du ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche de proceder a des changements de nature statutaire entre ces etablissements aux qualites reconnues, des lors qu'ils ne releveraient pas d'une volonte conjointe de ceux-ci. Cependant, la reforme universitaire engagee vise notamment a construire une grande voie technologique en reponse aux attentes de notre pays. Un groupe de travail constitue de tous les partenaires concernes s'emploie a en definir les objectifs de formation et de recherche, les differents niveaux de sortie ainsi que les possibilites de passerelle et de cooperation entre les differents etablissements, de maniere a dessiner l'architecture generale de cette voie et a en ameliorer la lisibilite. C'est donc dans cette optique que doit se situer toute reflexion visant a developper les relations entre les etablissements d'enseignement superieur pour developper et consolider la formation et la recherche dans le domaine de la technologie. Montpellier dispose a cet egard d'atouts importants, tout particulierement entre ses ecoles et l'universite de Montpellier-II. Il appartient a ces etablissements, dans le cadre des objectifs nationaux de la construction d'une grande voie technologique, d'etudier les conditions qui peuvent leur permettre de valoriser ou mieux leur potentiel.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49377

Rubrique : Grandes ecoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1146

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1897